

Multi-actifs

• ISR •



Épargne Éthique Flexible

Épargne Éthique Flexible est une SICAV ISR “multi-actifs” qui permet d’optimiser ses investissements selon les conditions et perspectives de marché.

Classification SFDR

Article 8

Horizon d’investissement

3 ans

Profil du fonds

Produits de taux

0 → 100 %

Risque*

1

2

3

4

5

6

7

Actions

0 → 100 %

Épargne Éthique Flexible en bref...

- Une SICAV mixte ISR taux/actions.
- Une allocation d’actifs mobile et réactive.
- Une SICAV investie dans les émetteurs les plus performants d’un point de vue ESG.

Investir dans un fonds multi-actifs

C’est choisir un OPC dont l’exposition du portefeuille est en mesure de s’adapter aux conditions de marché et aux perspectives macroéconomiques. Ainsi, l’exposition aux marchés actions est forte en cas d’anticipation à la hausse de cette classe d’actifs. En cas contraire, la poche taux est privilégiée (obligations ou monétaire).

Investir dans les émetteurs les plus responsables

C’est se doter d’un actif socialement responsable qui sélectionne et intègre les pratiques des entreprises et des États les plus vertueux en matière d’environnement, social et de gouvernance (ESG). Cet enrichissement favorise et renforce l’analyse financière classique pour tendre à favoriser la robustesse des performances à long terme.

Poursuivre ce que nous faisons depuis 20 ans

Concilier la performance financière et la performance Environnementale, Sociale et de Gouvernance est depuis 20 ans notre cap de gestion au quotidien.

La transparence de notre processus d’investissement permet de favoriser une économie durable au service du financement d’entreprises responsables.

S’appuyer sur un savoir-faire

La gestion du fonds s’appuie sur la recherche en allocation d’actifs d’Ecofi.

Ce savoir-faire de plusieurs décennies permet au gérant de détecter des opportunités d’investissement qui ne sont pas toujours visibles dans l’analyse macroéconomique.

Le pilotage du risque permet de le répartir et d’apprécier la recherche de performance sur un horizon moyen terme.

La performance des prochaines années se fera sur la capacité à analyser les émetteurs sous les angles financiers et ESG et à être réactifs et diversifiés dans les choix d’allocations.

Miguel RODRIGUES

Gérant multi-actifs depuis 2008



* L’indicateur synthétique de risque SRI (Synthetic Risk Indicator) va de 1 (risque faible) à 7 (risque élevé). La catégorie de risque indiquée n’est pas garantie et est susceptible d’évoluer dans le temps. Tous les risques ne sont pas toujours intégralement pris en compte par l’indicateur de risque. Les autres risques liés à l’investissement sont indiqués dans la section “Principaux risques” du Prospectus.

Produit destiné à des clients prêts à accepter un risque de perte en capital et ne nécessitant pas une connaissance approfondie des marchés financiers. Cf. verso. Les références à un label ou une récompense ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou du gestionnaire.

Processus d'investissement

01 Sélection des segments d'actifs

Allocation globale par classe d'actifs

- Prévisions économiques dans le cycle croissance/inflation
- Prévisions des marchés
- Identification des axes d'investissement

02 Sélection des supports d'investissement

Allocation d'actifs spécifique

- Choix des supports d'investissement ISR
- Intégration des contraintes (rating, pays, secteur, duration, volatilité)
- Constitution de portefeuilles modèles (par niveau de risque)

03 Construction du portefeuille

Elle dépend :

- Construction du portefeuille par briques d'allocation
- Pilotage des expositions du portefeuille dans le respect de l'allocation fondamentale
- Mise en oeuvre de la stratégie tactique



Focus intensité carbone

L'intensité carbone (calculée avec les émissions scope 1, 2, 3) est intégrée dans notre processus PRISME. L'intensité carbone de nos fonds ISR doit être systématiquement inférieure à celle de leur univers ESG¹.



Focus parité H/F 12 PAI

Le fonds intègre parmi ses objectifs de gestion, l'écart de rémunération non ajusté entre les sexes (PAI 12)² en veillant à avoir un écart inférieur à celui de son univers d'investissements¹.

¹Pour en reporter au Code de Transparence disponible sur notre site internet www.ecofi.fr.

²Les *Principal Adverses Impacts* sont liés au règlement SFDR, permettant d'évaluer les incidences négatives en matière de durabilité.

Avantages

- Une allocation qui s'ajuste en fonction de l'environnement de marché
- Une gestion ISR qui renforce le contrôle des investissements
- Des outils de contrôle afin de répartir et d'apprécier quotidiennement le risque
- Une forte expertise en gestion "multi-actifs"

Inconvénients et risques

- Risque de perte en capital
- Risque de gestion discrétionnaire
- Risques action, de taux et de crédit
- Risque de liquidité et risque de change
- Risque de contrepartie, gestion des garanties, durabilité
- Risque lié aux titres à haut rendement et/ou non notés et lié aux investissements en obligations convertibles

Caractéristiques

Code ISIN : Action I : FR0013242112 - Action P : FR0013234283 - Action H : FR0000097560

Forme juridique : SICAV - UCITS IV

Classification SFDR : Article 8. Ce fonds promeut des critères ESG mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable.

Dépositaire/Conservateur : CACEIS Bank France

Valorisateur : CACEIS Fund Administration

Société de gestion : Ecofi

Date de création : 11 août 1972

Devise de valorisation : Euro

Zone géographique : Zone Euro et/ou OCDE

Indice de référence : La politique de gestion étant discrétionnaire, l'orientation et l'exposition aux principaux risques de marchés peuvent varier de façon très significative au fil du temps. La gestion financière est donc totalement déconnectée de tout indicateur de référence.

Toutefois, l'indice de référence 50 % Euro Aggregate Treasury 3-5 ans (clôture) et 50 % FCI EMU 200 (clôture et dividendes nets investis) pourra servir d'élément de comparaison de la performance du fonds a posteriori

Conditions de souscriptions/rachats : Chaque jour (J) avant 11h30 sur la valeur liquidative du jour (J) (cours inconnu) - Règlement J+1

Valeur initiale de la part : Action P : 100 euros - Action I : 50 000 euros -

Action H : 15,24 euros

Frais de gestion : Action P : Directs : 1,80 % TTC (maximum) de l'actif net - Indirects : 2,00 % TTC maximum/Action I : Directs : 0,80 % TTC (maximum) de l'actif net - Indirects : 2,00 % TTC maximum/Action H : 0,80 % TTC (maximum) de l'actif net - Indirects : 2,00 % TTC maximum

Commissions de souscription : Non acquise (Action H) : 5,00 % maximum et Acquise (Action P et I) : Néant

Commissions de rachat : Néant

Commissions de mouvement : 0,1196 % TTC maximum sur les actions traitées en direct

Commissions de surperformance : 20 % TTC de la performance annuelle au-delà de l'indicateur de comparaison

Contact : +33 (1) 44 88 39 00 - contact@ecofi.fr

Document non contractuel. Le présent document ne constitue pas une recommandation d'investissement personnalisée.

Conformément à la réglementation, toute souscription devra être précédée d'une évaluation de l'expérience, de la situation et des objectifs du Client. Il est recommandé, avant tout investissement, de lire attentivement le prospectus complet (et en particulier le Document d'Information Clé ou DIC) de l'OPC. Les documents d'informations périodiques des OPC sont tenus en permanence à votre disposition chez Ecofi Investissements 12 boulevard de Pesaro CS 10002 - 92024 Nanterre Cedex ou sur notre site internet www.ecofi.fr. Ecofi Investissements est susceptible de détenir des liens d'intérêt (notamment gestionnaire ou distributeur) ou de détenir des positions sur les OPC ou les valeurs mentionnées. Cet OPC n'offre aucune garantie de rendement ou de performance et le capital n'est pas garanti. Ecofi Investissements est agréée par l'AMF (<http://www.amf-france.org/>) sous le n°GP97004 en date du 07/02/1997.

GRUPE
CREDIT COOPERATIF

